

Séance extraordinaire
18 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le 18 décembre 2023 à 20 h 30.

Sont présents les conseillers suivants :

- District numéro 1 : Daniel Richer
- District numéro 2 : Karine Séguin
- District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
- District numéro 4 : Marie-France Bouchard
- District numéro 5 : Michel Bernier
- District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Freyd, maire.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la Loi.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 DÉCEMBRE 2023
- 03- RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS, ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS 2024
- 04- MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2024 VERSION 4
- 05- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 06- LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-390

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-12-391

02- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant 18 décembre 2023 et autorise le directeur général et greffier-trésorier à les payer pour un montant total de **158 348,25 \$.**

Décaissements : chèques 16832 à 16846	64 645,10 \$	
	Sous-total	64 645,10 \$
Comptes fournisseurs :16847 à 16915	47 824,24 \$	
	Sous-total	47 824,24 \$
Salaires du 19 novembre au 9 décembre 2023	45 878,91 \$	
Total de la période :		<u>158 348,25</u> \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

2023-12-392 03- RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS, ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS 2024

- ATTENDU
- l'adhésion de la Municipalité à certains organismes ;
- ATTENDU
- le paiement des cotisations professionnelles prévues à l'entente collective ;
- ATTENDU
- les abonnements à des médias d'informations du monde municipal ;
- ATTENDU
- la liste soumise des cotisations, adhésions et abonnements prévus pour 2024 ;
- ATTENDU
- la disponibilité des crédits au budget 2024 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer Appuyé par monsieur Jean-François Gauthier Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le paiement des cotisations, adhésions et abonnements pour 2024 conformément à la liste soumise :

Cotisations Associations professionnels	Coût estimé	Poste budgétaire
Ordre des Urbanistes du Québec	630,00 \$	02-610-00-289
Barreau du Québec	2 300,00 \$	02-130-00-289
Ordre des comptables professionnels agréés	965,00 \$	02-130-00-289

Cotisations Associations d'officiers municipaux	Coût estimé	Poste budgétaire
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	495,00 \$	02-190-00-494
Association des travaux publics d'Amérique (APTA)	275,00 \$	02-320-00-494
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2 inspecteurs	615,00 \$	02-610-00-494
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ)	565,00 \$	02-320-00-494

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2024.

Adhésions	Coût estimé	Poste budgétaire
Corporation de l'aménagement de la rivière l'Assomption (CARA)	200,00 \$	02-460-00-494
Fédération des municipalités du Québec (FQM)	3400,00 \$	02-110-00-494

Abonnements	Coût estimé	Poste budgétaire
Québec Municipal	540,00 \$	02-190-00-494
RIMQ	550,00 \$	02-190-00-494
Collections normes ouvrages routiers	300,00 \$	02-320-00-494
Thompson Reuteurs – Manuel LAU	190,00 \$	02-610-00-494
Conseil développement Bioalimentaire Lanaudière	52,00 \$	02-701-54-494
Loisirs et Sport Lanaudière	100,00 \$	02-701-54-494

Dons	Coût estimé	Poste budgétaire
École primaire Sainte-Hélène	2 500,00 \$	02-702-90-970
Festival de Lanaudière	2 500,00 \$	02-70-290-492

Adoptée

2023-12-393

04- **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2024 VERSION 4**

- ATTENDU

que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;
- ATTENDU

que le programme de la TECQ 2019-2023 a été prolongé d'un an et se nomme désormais la TECQ 2019-2024 ;
- ATTENDU

que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- ATTENDU

que la Municipalité a reçu le 11 octobre 2023 l'approbation de la version 3 de la programmation de la TECQ 2019-2024 ;
- ATTENDU

qu'il y a lieu d'effectuer certains changements puisque certains projets sont reportés ou réalisés autrement ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Marie-France Bouchard

Appuyé par monsieur Michel Bernier

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 4 jointe à tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

05- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 35.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et aucune question n'est posée.

La période de questions est close à 20 h 35.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2023 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2024.

2023-12-394

06- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 36.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier